



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel ; M. André AVIS Audeux ; M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney ; Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon ; M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

#### Délibération n°2018/004257

Rapport n°2.4 - Renouvellement du marché d'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains du réseau de transport en commun Ginko

## Renouvellement du marché d'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains du réseau de transport en commun Ginko

**Rapporteur :** Michel LOYAT, Vice-Président

**Commission :** Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 «Supports publicitaires» Budget annexe Transport	Montant du CP 2018 : 80 000 € par an en recettes

### Résumé :

Il est proposé de lancer une consultation afin de renouveler le marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko, qui arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le montant des recettes estimées pour le Grand Besançon, sur 6 ans s'établit à 480 000 € HT. Le marché sera lancé selon une procédure d'appel d'offres en vertu des articles 67,68 et 77 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il sera conclu pour une durée de six ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024.

### I. Contexte

Le Grand Besançon délègue l'exploitation du réseau de transports urbains dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). A ce titre, le Grand Besançon est propriétaire des bus urbains nécessaires à l'exploitation du réseau. Il les met à disposition du délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Ces bus disposent pour la plupart de cadres publicitaires extérieurs qui font l'objet d'une exploitation assurée par un opérateur économique privé. Cet opérateur verse, en contrepartie de cette mise à disposition, une redevance annuelle minimale au Grand Besançon.

Actuellement, cette redevance annuelle minimale garantie rapporte au Grand Besançon 80 000 € HT (parc de bus uniquement) à laquelle s'ajoute, éventuellement, une redevance supplémentaire en fonction du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur les supports exploités. Ce contrat se termine le 31 décembre 2018. Il convient donc de le renouveler.

### II. Objet du marché

La consultation concerne l'exploitation des supports publicitaires sur les véhicules de transport urbain du réseau GINKO. Le Grand Besançon accorde au titulaire du marché le droit exclusif d'exploiter les supports publicitaires sur ses véhicules de transport urbain.

Le nombre de véhicules affectés à la publicité est estimé à 106 bus urbains et à 17 rames de tramway.

### III. Forme et durée du marché

Le marché d'exploitation des supports publicitaires est consenti pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Cette durée de marché est destinée à assurer au Grand Besançon un niveau optimal de redevance minimale garantie, en raison de l'effritement du marché publicitaire ces dernières années, en ce qui concerne les supports dits classiques.

L'estimation des recettes au bénéfice du Grand Besançon est de 480 000 € HT sur six ans.

Ce marché est fractionné. Il va comporter une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme correspondra à l'exploitation des supports publicitaires des bus urbains. La publicité par adhésivage sur les 17 rames de tramway va constituer la tranche optionnelle de ce marché.

Cette tranche optionnelle qui pourra être déclenchée ou non sur la durée du marché, va préciser les conditions de mise en œuvre de la prestation (surfaces utilisables, durée), la typologie des campagnes autorisées (événementielles, etc.) et les modalités de contrôle par la collectivité (avis préalable de la collectivité, compatibilité avec l'image du réseau et du tramway).

La tranche optionnelle va permettre de rendre le marché plus attractif pour les opérateurs et donc plus intéressant financièrement pour la collectivité car le secteur de l'affichage est plus dynamique sur les tramways que sur les bus, notamment pour valoriser des opérations événementielles majeures.

Au vu du montant estimé du marché, la consultation sera réalisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 67, 68 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le lancement de ce marché d'exploitation des supports publicitaires du réseau de transport Ginko en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le

12 JUL. 2018

Contrôle de légalité

